



Le Parlement en faveur d'un étiquetage du pays d'origine de la viande utilisée dans des aliments transformés

Séance plénière [11-02-2015 - 15:08]

La viande utilisée comme ingrédient dans des aliments transformés, comme les lasagnes, devrait être étiquetée en fonction du pays d'origine, comme c'est déjà le cas pour la viande bovine fraîche, selon le Parlement. Les députés appellent la Commission, qui a publié un rapport à ce sujet en 2013, à présenter de nouvelles propositions législatives afin de rétablir la confiance des consommateurs après le scandale de la viande de cheval.

La résolution, adoptée mercredi par 460 voix pour, 204 voix contre et 33 abstentions, invite la Commission européenne à faire suite à [son rapport de 2013](#) en présentant de nouvelles propositions législatives qui rendraient obligatoire l'indication du pays d'origine de la viande utilisée dans des aliments transformés.

L'objectif est d'accroître la transparence tout au long de la chaîne alimentaire et de mieux informer les consommateurs européens.

"Après le scandale de la viande de cheval, il nous appartient de restaurer la confiance du consommateur. Nous demandons à la Commission de déposer une proposition législative pour un étiquetage obligatoire du pays d'origine, afin d'améliorer la transparence et d'apporter une information complète aux consommateurs » a déclaré le Président de la commission de l'Environnement Giovanni La Via (PPE, IT).

« Nous devons cependant veiller à ce que cela n'entraîne pas de charges supplémentaires pour les petites et moyennes entreprises, qui sont nombreuses dans le secteur » a-t-il ajouté.

Les députés ont rappelé leur inquiétude face aux conséquences possibles des fraudes alimentaires sur la sécurité alimentaire, sur la confiance et la santé des consommateurs, sur le fonctionnement de la chaîne alimentaire ainsi que sur le prix des produits agricoles.

Permettre au consommateur de choisir

Selon le rapport de la Commission européenne, plus de 90% des consommateurs interrogés estiment qu'il est important que l'étiquette des produits alimentaires transformés mentionne l'origine de la viande, font remarquer les députés. Il s'agit de l'un des facteurs influençant le comportement des consommateurs, ajoutent-ils.

Évaluer l'impact sur les prix

Les estimations des conséquences possibles sur les prix, basées sur [les résultats de la recherche menée par l'association de consommateurs française "Que choisir"](#), divergent fortement des résultats du rapport de la Commission, soulignent les députés. Ils demandent des indications plus claires. L'évaluation devrait être menée en coopération avec les organisations de consommateurs et ne devrait pas retarder les propositions législatives, précisent-ils.

Les députés mentionnent que, selon les estimations, en fonction de l'État membre

Communiqué de presse

concerné, 30 à 50% du volume total de viande abattue est transformée en ingrédients carnés pour denrées alimentaires, essentiellement en viande hachée, préparations carnées et autres produits carnés.

Contact

Baptiste CHATAIN

BXL: (+32) 2 28 40992

STR: (+33) 3 881 74151

PORT: (+32) 498 98 13 37

EMAIL: envi-press@europarl.europa.eu

TWITTER: EP_Environment